



Frais de notaire succession donation et rachat

Par rudy1981, le 19/09/2016 à 16:57

Bonjour , je suis en train de voir pour racheter la maison de ma mère

Mon pere est décédé en 1987 mais aucun acte n'a jamais été fait
ma mère effectuera un don de ce qui lui reste a moi et ma soeur et je rachète le reste a ma soeur

j'ai fait appel a un notaire et il me donne ça

(la maison est estimée a 170000 euros , donc rachat a ma soeur 85000euros)

Frais d'acte notariés :

- Acte de notoriété : 200 €
 - Acte de mutation de propriété immobilière après décès : 2.100 €
 - Déclaration de succession : 1.700 €
 - Acte de partage : 7.700 €
- TOTAL : 11.700 €

+ Droits à régler au Trésor Public suite à la donation : 12.200 €

je trouve ce tarifs excessif , les enfant ne sont ils pas exonérés en dessous de 100000 euros par enfant en donation ??

Merci d'avance de toutes réponses
Cordialement